



# ASSISTANT·ES SOCIO-EDUCATIF·VE·S DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## **Le 27 janvier 2022** **journee nationale de greve et d'actions** **pour l'augmentation generale des salaires,** **des retraites et des minimas sociaux**

**E**n effet, les professionnel·les du social de la Fonction publique territoriale ne cessent de montrer au quotidien leur engagement dans l'accompagnement des populations les plus précaires et ce, sans que jamais le gouvernement n'apporte la moindre réponse à leurs besoins. Avec la CGT, ils n'ont eu de cesse, depuis des années, d'exiger des gouvernements et ministères successifs une réelle reconnaissance de leurs qualifications et responsabilités.

Le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistant·es territoriaux·ales socio-éducatif·ve·s leur a été présenté comme une avancée avec l'accès au cadre d'emploi supérieur. Dans les faits c'est une catégorie A au rabais, bien en deçà du A-type des attaché·es territoriaux·ales ! Aujourd'hui un·e ASE qui a atteint le dernier échelon de sa carrière bénéficie d'un indice majoré de 627 - c'est ce montant multiplié par la valeur du point d'indice qui va déterminer le montant de la rémunération - alors qu'un·e attaché·e territorial·e bénéficie dans la même situation d'un indice majoré de 830 !

De plus, la refonte de la carrière amenée par le décret de 2017 a entraîné des carrières allongées : auparavant 27 années permettaient de parvenir au dernier échelon de la grille indiciaire, aujourd'hui il faut 29 ans !

Cette situation s'inscrit de plus dans le contexte du gel du point

d'indice. En juillet 2016 après avoir été bloquée pendant 6 ans à 4,6302 € la valeur du point est passée à 4,6581 €. Elle est, depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, de 4,6860 €.

Combien de temps faudra-t-il, combien de crises les professionnel·les devront-ils traverser, pour que le gouvernement remplace ses paroles par des actes et qu'enfin les assistant·es socio-éducatif·ve·s bénéficient d'une rémunération à la hauteur de la qualité de leur travail, de leurs qualifications et leur engagement ?

Mais la situation des assistant·es socio-éducatif·ve·s n'est pas isolée. Elle est à l'image de la dégradation des conditions de travail, de rémunération et de l'absence de reconnaissance des qualifications de l'ensemble des secteurs publics et privés, c'est pourquoi il est urgent de se mobiliser en masse le 27 Janvier 2022, journée interprofessionnelle de grève et de manifestation, pour faire entendre nos voix à ce gouvernement !

**NOUS AVONS  
TOUTES LES  
RAISONS  
DE NOUS  
MOBILISER !**

**C'est pour toutes ces raisons que la fédération CGT des services publics revendique un reclassement dans la grille "attaché" pour ces personnels, et appelle l'ensemble des assistant·es socio-éducatif·ve·s à la grève et aux manifestations jeudi 27 janvier.**

**10% IMMÉDIATEMENT  
POUR LA  
FONCTION  
PUBLIQUE**



La fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des **assistants socio-éducatifs** à la grève et aux manifestations en Loir-et-Cher le Jeudi 27 janvier 2022 à :

- **Romorantin** : 10h30, place de la Paix
- **Vendôme** : 10h30, place de la Liberté (suivi d'un barbecue revendicatif)
- **Blois** : 14h30, préfecture